

Libongo Olonkebi Babette

150104

Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée

Rapport de Stage

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse
(APANAEFJ/ASBL)

Service de Psychologie Légale (UMons)

Maître de stage : Ngoy Ndala Valery

Année académique 2021-2022

Table des matières

1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION	4
1.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'APANAEFJ/ASBL	4
1.2. OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'APANAEFJ/ASBL	6
1.3. FONCTIONNEMENT DE L'APANAEFJ/ASBL	7
1.3.1. LES MEMBRES	8
1.3.2. LES AMBASSADEURS.....	8
1.3.3. L'ÉQUIPE DE LA REVUE PANAFRICAINNE DE LA JEUNESSE	9
1.3.4. LES PARTENAIRES.....	9
1.4. PARTENAIRES ET INSTITUTIONS ASSOCIÉS AU STAGE	10
1.4.1. LE CENTRE BAKANJA VILLE	10
1.4.2. L'ONG BUMI.....	11
1.4.3. LE TRIBUNAL POUR ENFANTS DE LUBUMBASHI	12
1.5. REGARD CRITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'APANAEFJ/ASBL ET DE SES PARTENAIRES	12
1.5.1. L'APANAEFJ/ASBL	12
1.5.2. LE CENTRE BAKANJA VILLE	13
1.5.3. L'ONG BUMI.....	13
1.5.4. LE TRIBUNAL DES ENFANTS DE LUBUMBASHI.....	13
2. PRÉSENTATION DE LA LITTÉRATURE	14
3. ÉTUDES DE CAS	16
3.1. PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS	16
3.1.1. ANAMNÈSE.....	16
3.1.2. ANALYSE DES FAITS	17
3.1.3. ANALYSE FONCTIONNELLE BASIC IDEA	17
3.1.4. SYMPTOMES	18
3.1.5. DIAGNOSTIC	18
3.1.6. PRISE EN CHARGE.....	19
3.2. DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS.....	19
3.2.1. ANAMNÈSE.....	19
3.2.2. ANALYSE DES FAITS	19
3.2.3. ANALYSE FONCTIONNELLE BASIC IDEA	20
3.2.4. SYMPTOMES	21
3.2.5. DIAGNOSTIC	21
3.2.6. PRISE EN CHARGE.....	21
4. RÉFLEXION PERSONNELLE	22
5. BIBLIOGRAPHIE	24
6. ANNEXES	26
6.1. FORMULAIRE D'INFORMATION : STAGE PROFESSIONNALISANT	26
6.1.1. PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS (JEAN, PRÉNOM D'EMPRUNT)	26

6.1.2.	DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS (PIERRE, PRÉNOM D'EMPRUNT)	27
6.2.	ÉVALUATION	28
6.2.1.	ÉVALUATION DE MI-STAGE	28
6.2.2.	ÉVALUATION DE FIN DE STAGE	33

1. Présentation de l'institution

1.1. Cadre institutionnel de l'APANAEFJ/ASBL

La création de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse est partie du constat selon lequel que la jeunesse africaine, bien que majoritaire sur le continent africain et dans le monde, manque généralement d'un cadre qui l'aiderait à s'engager sur la voie du développement durable et risque donc d'être une bombe à retardement si rien n'est fait pour son intégration multidimensionnelle. L'immigration clandestine, les groupes armés, le chômage récurrent, l'inégalité des sexes, les enfants des rues, etc... sont des phénomènes qui déséquilibrent la jeunesse africaine en particulier et les sociétés africaines en général d'où la nécessité d'investir dans la jeunesse africaine. Ainsi, en avril 2019, Monsieur Valery Ngoy Ndala, originaire de la République Démocratique du Congo, a mobilisé une équipe constituée de personnes de différents pays d'Afrique Francophone pour travailler sur le projet « Encadrement de la jeunesse africaine dans la gestion de projet » dans le cadre du GdP-Lab, qui est l'un des cours du Mooc Gestion de projet de l'École Centrale de Lille en France. Dans ce GdP-Lab, les participants sont invités à travailler sur des projets innovants qui résolvent un problème dans un ou plusieurs secteurs de la société. Ainsi, après de fructueux échanges entre les personnes mobilisées, l'idée est née de créer l'APANAEFJ/ASBL, en tant qu'association internationale non gouvernementale pour fédérer les énergies de l'humanité autour de programmes et de projets liés à l'encadrement et l'intégration de la jeunesse africaine. Le fondateur de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse est donc Monsieur Valery Ngoy Ndala qui est Candidat au Doctorat en Psychologie à l'Université de Lubumbashi. Il est expert de l'éducation et de l'encadrement des jeunes, enseignant, chercheur, conférencier, auteur scientifique et responsable de l'Orientation Scolaire et Professionnelle au sein d'une Sous-Division du ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST). Le 24 Février 2020, l'APANAEFJ/ASBL a eu ses statuts juridiques en qualité d'une organisation internationale à but non lucratif et apolitique. Ceci dit, elle est légalement reconnue en tant que telles conformément aux lois du pays hôte, la République Démocratique du Congo. Ses coordonnées juridiques sont les suivantes :

- Statuts Juridiques sont déposés au rang des minutes de l'Office Notarial de Lubumbashi sous le N°50051 ;

- Certificat d'enregistrement à la Division Provinciale de la Justice du Haut-Katanga n°0153/112/2021 ;
- Autorisation de fonctionnement n°10/000237/CAB/GP/HAUT-KAT/2022 ;
- N° F.92 : 41.052 Ministère national de la Justice – N°JUST/SG/20/626/2021.

Après avoir été hébergée dans le bâtiment administratif de la poste de l'ex-Katanga, cette association a désormais son siège au 241, Avenue Kasavubu, Quartier Makutano, Centre-Ville de Lubumbashi en RD Congo. Convaincue que le développement de l'Afrique passe par l'implication effective de ses jeunes hommes et femmes dans la solidarité et le travail. Cette structure basée en République Démocratique du Congo dispose également de points focaux et ambassadeurs dans plusieurs pays d'Afrique Francophone tels que le Cameroun, le Bénin, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Burundi, la Guinée Conakry et le Togo. L'Association prévoit de s'étendre dans toute l'Afrique et possède également des ambassadeurs en Belgique et en Chine. Avec ses partenaires publics et privés, L'APANAEFJ/ASBL s'engage activement en faveur du développement durable de l'Afrique, notamment dans les domaines de l'éducation et de la protection, de l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes, de la promotion de l'égalité des sexes, ainsi que de l'écologie et la publication scientifique.

L'APANAEFJ/ASBL édite la Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ), une revue scientifique internationale, qui est une innovation basée sur le modèle panafricain par son aspect interactif. Actuellement l'APANAEFJ/ASBL ne reçoit pas encore de subventions ni de l'État, ni d'organisations publics ou privés. Elle s'auto-finance au travers de :

- Cotisations des membres fondateurs, et des membres d'honneur ;
- Activités Génératrices de Revenus (AGR) qu'elle organise comme des formations payantes, l'accompagnement de projets payants, etc. ;
- Adhésions.

Des démarches sont en cours pour trouver des potentiels donateurs (des individus ou des organisations, institutions) qui peuvent financer les projets dans lesquels ils investissent selon ses 4 programmes clés : l'insertion socioprofessionnelle des jeunes africains ; la science, l'éducation et les cultures africaines ; le genre et les droits de l'homme en Afrique et l'écologie et la santé publique.

1.2. Objectifs et missions de l'APANAEFJ/ASBL

L'objectif général de l'APANAEFJ/ASBL est d'encadrer et de former la jeunesse africaine afin de lui donner les moyens nécessaires pour s'engager dans le développement durable du continent africain. L'Association se fixe comme objectifs spécifiques de :

- Travailler à l'intégration socio-professionnelle des jeunes ;
- Promouvoir l'éducation pour tous et l'égalité de genre chez les jeunes ;
- Développer l'esprit et la culture d'entreprise et l'auto-emploi par la formation et l'accompagnement des jeunes désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat ;
- Réaliser une étude sur les créneaux porteurs et promouvoir les entreprises portées par les jeunes ;
- Faciliter l'accès des jeunes promoteurs aux opportunités de financement de leurs projets ;
- Œuvrer pour la promotion du E-learning notamment auprès des jeunes ;
- Établir un courant d'échanges d'expériences et d'informations entre l'APANAEFJ/ASBL et d'autres groupes nationaux et internationaux en général œuvrant en faveur de la jeunesse africaine ;
- Renforcer la plateforme d'échange et de partage entre les jeunes porteurs de projets et promouvoir leur émergence au niveau national et continental ;
- Mettre en place une Banque de Données Nationales et Panafricaines sur les réalisations de l'APANAEFJ/ASBL en général et sur les compétences entrepreneuriales des jeunes en particulier ;
- Faire le plaidoyer pour la prise en compte des intérêts des jeunes dans les politiques publiques des pays africains membres de la francophonie.

Pour parvenir à la réalisation de ses objectifs, l'association mène diverses missions telles que :

- La conception et la mise en œuvre de projets d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes ;
- La conception et la mise en œuvre de projets d'encadrement et de formation des jeunes ;
- La promotion de l'approche genre au travers de sensibilisation, de formation et de coaching des jeunes ;

- La recherche et le développement de partenariats en faveur de l'encadrement et de la formation de la jeunesse africaine plus précisément, nouer des partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales œuvrant dans les domaines du développement durable, afin d'initier des projets ou des activités visant à soutenir la jeunesse africaine dans un secteur donné ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des jeunes filles à l'autonomisation notamment avec la création d'activités génératrices de revenus ;
- L'appui-conseil et l'accompagnement des jeunes porteurs de projets ;
- Le lobbying et le plaidoyer auprès des gouvernements et des organisations tant nationales qu'internationales pour la prise en compte des intérêts spécifiques des jeunes dans les politiques publiques avec un accent particulier sur l'égalité hommes-femmes ;
- La création et l'alimentation des banques de données sur les problématiques du chômage, de l'employabilité, l'éducation des jeunes, etc. ;
- Répondre à des appels d'offre et des appels à projet dans nos secteurs d'activité et selon nos projets conçus, tant au niveau local, national que régional;
- L'organisation de formations et d'activités d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, le suivi psychologique et psychopédagogiques des jeunes, etc... avec l'aide des institutions ou personnes spécialisées (partenaires) ;
- Mettre sur pied d'autres activités génératrices de revenu susceptible de servir les objectifs de l'APANAEFJ/ASBL (dans le respect des normes légales établies pour les associations en République Démocratique Congo).

1.3. Fonctionnement de l'APANAEFJ/ASBL

L'APANAEFJ/ASBL rassemble des professionnels et des praticiens d'Afrique et de la diaspora qui donnent un sens à leur vie et à leur carrière en mettant leur expertise et leurs moyens au service de la jeunesse africaine. Dans son fonctionnement, l'APANAEFJ/ASBL favorise plus le travail en équipe et le télétravail. De ce fait, il y a 4 catégories d'acteurs qui interviennent dans l'APANAEFJ/ASBL : les membres, les ambassadeurs, l'équipe de la revue et les partenaires. Chaque catégorie de membres a un rôle spécifique à jouer pour la réalisation des missions de l'association.

1.3.1. Les membres

C'est la branche motrice de l'Association. C'est elle qui initie les activités et les exécute avec le concours et la validation des autres acteurs (selon les besoins). Ainsi, l'APANAEFJ/ASBL comporte 5 catégories de membres :

- Des membres fondateurs

Est membre fondateur de l'association, toute personne physique ayant apporté une contribution intellectuelle, matérielle ou financière à la constitution de L'APANAEFJ/ASBL sous réserve de l'acquittement de leurs obligations financières vis à vis de l'Association, conformément aux dispositions des statuts.

- Des membres actifs

Est Membre actif, toute personne physique ou morale admise comme tel par l'Assemblée Générale, sur la base de sa demande conformément à l'article 12 ci-dessus.

- Des membres d'honneur et de soutien

Est membre d'honneur, de soutien ou bienfaiteur, toute personne physique ou morale cooptée ou désignée par la décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau Régional offrant bénévolement un soutien matériel, moral, financier pour le bon fonctionnement de l'Association.

- Des membres affiliés

Est membre affilié, toute personne ou association partageant la même vision que L'APANAEFJ/ASBL et qui s'engage à la servir.

1.3.2. Les ambassadeurs

La branche des ambassadeurs est composée de personnes et d'organisations qui s'intéressent à l'APANAEFJ/ASBL et à ses activités mais qui ne sont pas encore membres à part entière. Ce n'est qu'après leur démarcation qu'elles peuvent obtenir le statut de membres. En étant ambassadeur d'APANAEFJ/ASBL, ces personnes et organisations ont la possibilité, selon leur engagement, de bénéficier d'un soutien personnel dans la réalisation de leurs projets, d'un réseautage dans le monde associatif et entrepreneurial, de recommandations pour des stages ou des emplois, ainsi que de leur promotion et de celle de leurs entreprises, etc... En contrepartie, les personnes et organisations reconnues comme ambassadeurs de l'APANAEFJ/ASBL s'engagent à :

- Promouvoir l'APANAEFJ/ASBL dans leurs communautés et surtout auprès des jeunes ;

- Mobiliser une masse critique de jeunes conscients (hommes et femmes) autour d'une même cause ;
- Identifier et orienter les opportunités, les partenaires potentiels ou les ressources qui peuvent soutenir les programmes de l'APANAEFJ/ASBL ;
- Permettre aux jeunes de leurs communautés de bénéficier des opportunités qu'offre l'APANAEFJ/ASBL (formation, mentorat, etc... dans les différents programmes) ;
- Participer aux différentes initiatives qui sont menées par APANAEFJ/ASBL ;
- Organiser des activités de formation et de conseil pour les jeunes de leurs communautés sous l'accompagnement de l'APANAEFJ/ASBL ;
- Rassembler les jeunes de leurs communautés autour de leurs intérêts stratégiques et vitaux.

1.3.3. L'équipe de la revue Panafricaine de la Jeunesse

L'équipe de la Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est composée du comité de rédaction (constitué de quelques membres effectifs de l'Association qui assure sa gestion) et le Comité Scientifique, qui est composée de savants africains et étrangers dans divers domaines scientifiques. Ces derniers ne sont pas membres de l'Association mais ils ont accepté de ne pas se limiter à leur rôle d'enseignant, de chercheur, etc... mais d'apporter leur expertise dans l'évaluation des articles scientifiques qui leur sont soumis par le comité de rédaction de notre revue. Ils bénéficient de certains avantages de l'association et sont informés des opportunités qui correspondent à leur profil et à leurs intérêts.

1.3.4. Les partenaires

Les partenaires de l'Association et personnes-ressources sont des organisations ou des individus œuvrent pour le développement durable du continent africain en particulier et de l'humanité en général dans divers secteurs de la société. L'APANAEFJ/ASBL amène des projets solides à certaines de ces organisations et particuliers. Leurs collaborations reposent sur des conventions de partenariats bien définis autour de programmes spécifiques, selon leurs champs d'intervention, leurs centres d'intérêt et leurs domaines d'expertise. Voici la liste de quelques partenaires clés de l'APANAEFJ/ASBL :

- 10.000 Codeurs (France)
- Centre d'Accueil et d'Aide Psychologiques -AAP- (République Démocratique du Congo)

- Centre Bakanja Ville (République Démocratique du Congo)
- Chaire Scientifique De La Psychopédagogie Ouverte -CSPO-(République Démocratique du Congo)
- Forum International de Goma pour la Résolution des Conflits (République Démocratique du Congo)
- Jeunesse Africaine Pour L'Environnement -JAE- (France)
- Mooc Gestion de Projet (France)
- ONG Bumi (République Démocratique du Congo)
- Radio Phoenix, Université de Lubumbashi (République Démocratique du Congo)
- Réseau Elikya (République Démocratique du Congo)
- United for Human Rights -UHR- (États-Unis)
- Youth for Human Right International (Afrique du Sud)

1.4. Partenaires et institutions associés au stage

L'APANAEFJ/ASBL dans sa stratégie d'intervention met l'accent en particulier sur la collaboration avec d'autres institutions et organisations pour la réalisation de certaines activités en attendant un financement conséquent pouvant lui permettre de construire ses propres centres et cadres d'accompagnement. C'est dans cette optique que j'ai eu le privilège de passer dans des institutions et des organisations avec lesquelles l'Association collabore pour la réalisation de mes missions de stage, telle que définies dans le contrat de stage. Il s'agit donc des organisations et institutions présentées ci-dessous :

1.4.1. Le centre Bakanja Ville

Fondé par les pères salésiens, dans le centre-ville de Lubumbashi, le centre Bakanja Ville est un centre de premier accueil et d'écoute pour les enfants de la rue, âgés de 5 à 17 ans, qui a pour objectif principal la réinsertion familiale et/ou socioprofessionnelle. Le centre Bakanja est situé sur l'Avenue Ndjamenana, en face de la Banque centrale du Congo. Dirigé par le père Jean-Claude, le centre est composé d'une psychologue, d'un assistant social et d'éducateurs spécialisés. Quand un enfant arrive « fraîchement » de la rue à Bakanja Ville, on lui demande de prendre un bain, ensuite de nouveaux vêtements et un repas lui sont donnés. Ensuite une première écoute de son histoire est effectuée par la psychologue. L'enfant donne sa version des faits sur son vécu sur la rue et le pourquoi de son vécu sur la rue. Suite à cela, la

psychologue complète une fiche où sont reprises les données personnelles de l'enfant. Après discussion avec l'enfant, il lui est demandé les coordonnées de sa famille et s'il y a possibilité, la psychologue prend contact avec ceux-ci soit en allant avec l'enfant à son domicile ou par téléphone si l'enfant réside loin de Lubumbashi. Lors de la visite en famille, la psychologue procède à une médiation tout d'abord pour connaître la version des parents mais aussi pour essayer de réinsérer l'enfant dans sa famille. Par ailleurs, l'enfant est réhabilité en famille lorsqu'il y a consentement des 2 parties enfant-parent(s) ou enfant-tuteur(s). S'il y a désaccord des 2 parties, l'enfant retourne au centre avec la psychologue. De là, l'enfant sera transféré dans un autre centre partenaires de Bakanja Ville pour soit aller à l'école ou soit apprendre un métier professionnel. Entre temps, des visites et des thérapies familiales seront mises en place pour la famille et l'enfant. Le séjour au centre d'accueil est de courte durée mais peut aller jusqu'à 3 et 6 mois en attente d'une réinsertion familiale ou alors d'un transfert vers un autre centre pour une réinsertion socioprofessionnelle. Ce centre fournit aux enfants de la rue, une écoute, un suivi psychologique, des cours d'alphabétisation, des séances de sport, des activités d'apprentissage sur les tâches quotidiennes, etc... Une réunion de mise au point est prévue tous les matins pour faire une mise au point sur la journée de la veille et attribuer les tâches du jour à chacun. Le centre Bakanja Ville accueille aussi toute personne, de tout âge issu de la rue les lundis et samedis après-midi pour qu'ils puissent faire leur lessive et se doucher.

1.4.2. L'ONG Bumi

Bumi, « la vie » en langue Luba, est une ONG d'action humanitaire et de développement basée en République Démocratique du Congo. Créée en 1985 par Thérèse Ilunga et Lucien Moser, elle a pour but de répondre aux problèmes de santé publique, de sous-développement et de pauvreté, en assurant la protection et l'éducation des jeunes et des enfants orphelins ou vulnérables dans le but de les réinsérer dans la société. L'ONG s'occupe aujourd'hui de 150 enfants âgés de 0 à 18 ans, accueillis dans le Village d'Enfants de Karavia. 2 écoles ont également été construites pour accueillir aujourd'hui plus de 500 enfants. Cette organisation possède des mères éducatrices et des assistants sociaux qui œuvrent 7jours/7. Ces derniers jouent le rôle de mère ou de père de famille, créant ainsi une ambiance qui offre aux enfants une chaleur affective utile pour leur épanouissement physique et mental.

1.4.3. Le Tribunal pour Enfants de Lubumbashi

Le tribunal pour enfants de Lubumbashi est créé par le décret n° 11/01 du 05 janvier 2011 fixant les sièges ordinaires et ressorts des tribunaux pour enfants en République Démocratique du Congo. En effet, la création d'un tribunal spécialisé en matière de l'enfance se justifie par le fait que la condition de l'enfant, en raison de sa vulnérabilité, de sa dépendance par rapport au milieu, de son manque de maturité physique, intellectuelle et émotionnelle; nécessite des soins spéciaux et une protection particulière. On ne doit pas soumettre les enfants au même régime judiciaire que les adultes. Surtout lorsqu'ils commettent des faits qualifiés d'infraction par la loi. De l'absence de psychologues agréés pour ce tribunal pour enfant au manque d'expertise en psychologie légale, l'APANAEFJ/ASBL profite du stage dans le domaine de la psychologie légale pour collaborer avec ladite institution afin de comprendre le rouage liée à l'accompagnement psychologique des enfants qui y comparaissent et parvenir à la conception et l'implémentation du programme d'accompagnement psychologique des enfants prisonniers, adapté aux réalités de la République Démocratique du Congo. Soulignons qu'en 2012, le premier Président du tribunal, Monsieur Emery Puna avait suggérer la mise en œuvre d'un arrêté portant désignation des membres du comité de médiation afin de mettre les enfants en conflit avec la loi à l'abri de la procédure judiciaire.

1.5. Regard critique sur le fonctionnement de l'APANAEFJ/ASBL et de ses partenaires

1.5.1. L'APANAEFJ/ASBL

L'Association, bien qu'à renommé régional, voire international n'a pas un bon cadre d'accueil, il y absence de bons bureaux, de bonne logistique, etc... Elle ne fonctionne qu'avec l'autofinancement, ce qui ne permet pas de mettre en œuvre pleinement ses programmes et ses projets très ambitieux qui auraient impact social considérable. L'APANAEFJ ASBL a montré très bonne volonté de m'encadrer. Ma sécurité était une priorité au sein de cette structure, qui non seulement réserve m'a réservé un accueil chaleureux mais a veillé à mon logement, ma restauration et mon transport. Mon Maître de stage Monsieur Valery a été d'une grande aide dans mon insertion dans les différentes institutions partenaires de l'Association de par son suivi sur mes activités quotidiennes, de ses conseils et de ses recherches pour que je puisse m'améliorer notamment lors des entretiens avec mes études de cas.

1.5.2. Le centre Bakanja Ville

Lorsque j'étais au centre d'accueil, j'ai pu participé au processus d'accompagnement de ces jeunes enfants de la rue dans la vie sociale et éducative en travaillant avec la psychologue, l'assistant social et les éducateurs spécialisés. Pour cela, je secondais la psychologue Merveille Mufwej dans ses tâches quotidiennes. Nous avons principalement effectué des descentes en famille pour essayer de réinsérer les enfants. A part cela, mes tâches étaient principalement la participation au réunion de mise au point, l'écoute des enfants, la complétion de fiches de données des nouveaux arrivants, les descentes en famille avec la psychologue du centre, l'accompagnement des enfants à des activités extérieures au centre, la sensibilisation des enfants sur la rue, les suivies post-réinsertion familiale, les transferts d'enfant vers d'autre centre, etc... Tout le personnel du centre m'ont accueilli fraternellement et m'ont directement adopté comme un membre de leur équipe à part entière plus particulièrement Madame Merveille qui m'a appris sa manière de travailler en tant que psychologue clinique et m'a fourni les bases du métier. Celle-ci en plus de sa fonction de psychologue, est aussi considéré comme une mère de substitution pour les enfants du centre d'accueil. A part ses tâches de psychologue, elle effectue aussi les démarches administratives concernant les enfants.

1.5.3. L'ONG Bumi

Au sein de cette structure, j'ai travaillé en collaboration avec le psychologue et les éducateurs spécialisés sur l'accompagnement des filles adolescentes encadrées au sein de cette ONG dans leur vie sociale et éducative. J'ai d'ailleurs effectué une sensibilisation sur les infections sexuellement transmissibles auprès des jeunes filles. Celles-ci ayant commencé à fréquenter de jeunes garçons en dehors du centre lors des entrainements sport. Par contre dans cette institution, bien encadré , les psychologues sont polyvalents, ils exercent autant leur tâches habituelles de psychologue mais aussi la gérance de l'ONG par manque de personnel.

1.5.4. Le Tribunal des Enfants de Lubumbashi

J'ai eu l'occasion lors d'une visite au tribunal pour enfants, d'avoir un entretien avec les assistants sociaux de celui-ci. Il en ressort dans l'ensemble que le recours à l'expertise psychologique n'est pas pris en compte et qu'il est important de mettre sur pied un mécanisme innovant car même la prison dans laquelle ces enfants sont envoyés, ne prévoit

pas la place des psychologues. Les conditions d'incarcération des jeunes mineurs en attente d'un jugement sont aussi à revoir. Les cachots étaient insalubres et il y avait surpopulation.

2. Présentation de la littérature

Dans le cadre du stage, une des problématiques principales rencontrées auprès des enfants en rupture familiale était la fugue, que ça soit du domicile familial ou de l'établissement d'encadrement. J'ai d'ailleurs été confronté à la fugue des 2 enfants avec qui je menais les études de cas.

Le concept de fugue a différencié de l'errance et de la disparition, selon Bernard Gaillard (2014), est l'acte d'un enfant ou d'un adolescent mineur parti sans autorisation et sans avoir prévenu le lieu où il est censé être. La fugue peut être préméditée, impulsif, déclenché par un événement, selon la complicité d'un pair, etc... Au début de l'acte, le jeune va se déplacer, souvent sans but précis pendant de nombreuses heures voire des journées complètes. Askevis (1996) lui définit la fugue comme un départ impulsif, brutal, le plus souvent solitaire et limité dans le temps. Celle-ci confirme une atmosphère de conflit dans la famille ou dans l'institution où est placé l'enfant ou l'adolescent. Elle démontre une rupture affective, sociale, spatiale et temporelle. Clarisse Gosselin (2008) dans son étude sur les enjeux psychologiques caractérise la fugue de prise de risques d'un adolescent en souffrance dont les limites internes sont fragiles. Elle peut se montrer dangereuse d'après les contacts et les épreuves qu'aura l'enfant ou l'adolescent.

L'étude de Robert, Fournier et Puzé (2004) sur la victimisation et les problèmes de comportement, mettent en évidence certaines causes de la fugue et indiquent que le groupe de fugueurs composés principalement de filles, fait l'objet de violence parentale alors que le groupe de fugueurs composés majoritairement de garçons, eux ont des problèmes de comportement. Cependant, il ne faut pas généraliser ces résultats à tous les jeunes de la rue sachant que certains ne fuguent que pour une courte période. Il est important d'appliquer certaines limites mais ces échantillons représentent quand même un pourcentage non négligeable des jeunes de la rue. Kufeldt et Nimmo (1987) appuient que la fugue de ces jeunes

serait une méthode provisoire de résoudre des conflits. Ils les caractérisent d'ailleurs de fugueurs « in and outers ». La non-reconnaissance des mauvais traitements, fait aussi partie des raisons de fugue chez certains jeunes.

Selon Sylvie Hamel (2017), la fugue serait dans certaines situations une manière de faire d'avancer, de faire face à l'adversité. Tyler et Bernasi (2008) le confirment en exprimant que la fugue est une expérience traumatisante mais aussi un mécanisme de survie ou d'adaptation.

Bernard Gaillard (2014) explique dans son étude que la fugue signe le désir de l'adolescent et qu'elle est témoin d'une tension intrafamiliale. Il met aussi en évidence le fonctionnement psychique du fugueur sur la base de 2 axes. Premièrement, le sentiment d'être accepté ou rejeté par les figures d'attachement ou par ses parents et deuxièmement, l'acceptation de l'antériorité du parent sur la scène sociale.

Sylvie Hamel (2017) dans son étude sur la problématique des mineurs en fugue, explique les conséquences de la fugue et émet que la réalité de la rue pourrait accroître les déficits développementaux qui sont déjà présents chez ces jeunes de la rue et ceux-ci influenceraient les adolescents à opter pour des comportements à risques qui les entraîneraient encore dans de nouvelles expériences de vie traumatisantes. Des symptômes dépressifs, des problèmes de comportements et de consommation ont été mis en évidence auprès de ces jeunes ayant vécu dans la rue et plus précisément chez les filles. Les épisodes problématiques expérimentés par ces mineurs dans leur famille sont minoritaires comparés à ceux qu'ils vivent récemment dans la rue. Selon Withbexk, Hoyt, Johnson et Chen (2007), le tiers de l'échantillon de leur étude (428 adolescents de 16 à 19 ans, fugueurs et sans-abris) a un syndrome post-traumatique. Ici, la majorité est aussi féminine (44,8%) parmi celles ayant été agressée sexuellement dans l'enfance par une personne adulte.

Pour prévenir cet acte de fugue, Clarisse Gosselin (2008), conseille de se fonder sur l'attention à repérer les difficultés et les signes annonciateurs de ces adolescents tels que le décrochage scolaire, le désinvestissement d'activités apprécié auparavant, le repli sur soi, la consommation inhabituelle de cannabis et/ou d'alcool, les idées noires, les idées suicidaires, les tentatives de suicide et une fugue antérieure. Également, la consultation d'une personne extérieure au conflit familial par exemple, qui peut être quelqu'un de l'entourage, un service

d'écoute, de médiation, éducatif, un lien ressource, un thérapeute, etc... Selon Bernier et Trépanier (1994), il existe 3 voies possibles quand l'enfant ou l'adolescent rentre au foyer familiale ou à l'institution qui l'accueille, tout d'abord une résolution de crise adéquate, ensuite une résolution de crise inadéquate et enfin un fonctionnement identique. Lorsque la crise est adéquate, le changement de la dynamique familiale, des frontières, des pratiques parentales et de la communication sont positives mais lors de la crise inadéquate, ces changements sont négatifs. Le risque que l'enfant ou l'adolescent refasse une fugue est augmenté, si les conflits ne sont pas résolus. Sont donc amplifiées, les probabilités d'habitude de fuguer et cela devient un mode d'entrée dans la marginalité et la déviance.

3. Études de cas

3.1. Première étude de cas

3.1.1. Anamnèse

Situation générale : Jean (prénom d'emprunt), 14 ans, né le 10 juillet 2007, venue au centre Bakanja Ville de lui-même après avoir vécu 1 semaine dans la rue. Il est arrivé au centre en bonne santé et souhaite reprendre ses études.

Situation familiale : Il est issu d'une famille aisée et ainée d'une famille de trois enfants. Ses parents se sont séparés lorsqu'il avait 2 mois suite aux infidélités de sa mère dont il n'a pas de souvenirs. Jean vit avec son père et sa belle-mère. Son père est peintre et sa belle-mère est femme au foyer et ils ont tous les deux terminé leurs études secondaires.

Situation scolaire : Il a arrêté l'école en 6^e primaire. C'était un bon élève et il aimait l'école. Il était parmi les 5 premiers dans le classement scolaire mais il avait des difficultés en mathématiques.

Relations sociales : Il s'intègre facilement dans le groupe d'enfants au centre, il n'est ni agressif ni bagarreur. Par contre, il a tendance à pleurer lorsqu'il est en conflit avec ses pairs.

Consommation de substances : À 12 ans, Jean débute la consommation de colle sous l'influence de ses amis de la rue. Il inhale la colle à tout moment dans la journée quand il est dans la rue.

Comportements antisociaux :

- 8 ans : vol d'argent dans la maison de son père et sa belle-mère
- 11 ans : vol d'argent chez ses grands-parents

- A fugué 4 fois du centre pour retourner sur la rue sous l'influence de ses amis mais aussi parce que les enfants plus grands le frappait.

3.1.2. Analyse des faits

Cause du vécu dans la rue : version enfant : Jean a fui la maltraitance de son père qui le frappait souvent. Son demi-frère et sa demi-sœur avaient tendance à l'accuser à tort et les parents le frappaient suite à cela. Lorsqu'il vivait chez son grand-père et sa femme, celle-ci avait fait tomber un montant de 100\$ et Jean l'avait ramassé. Il avait ensuite montré l'argent à son ami et ils le changèrent en francs congolais. Ils dépensèrent une partie de la somme pendant 2 jours. Entre-temps la femme de son grand-père soupçonna Jean et l'emmena chez un féticheur qui menaça l'enfant en lui disant que s'il ne restitue pas l'argent, il mourra. Au retour, Jean retourna chez son ami pour récupérer le reste de l'argent et le restitua à la femme de son grand-père.

Cause du vécu dans la rue : version parents : Le père de Jean a relaté que c'est la 7^e fois qu'il fugue de la maison sans raison. Sa belle-mère a raconté que depuis que la femme de son grand-père paternel a mis l'enfant au courant qu'elle n'est pas sa mère biologique, il a changé de comportement et a commencé à devenir malpoli mais aussi de voler de l'argent à la maison. Sachant que celle-ci s'est occupée de lui depuis qu'il a 2 mois suite au divorce de ses parents à cause de l'infidélité de sa mère biologique. L'enfant a volé un montant de 100\$ chez ses grands-parents. La femme de son grand-père persuadé que c'est lui, elle l'emmena chez un féticheur où on lui fit passer des rites tels que sauter au-dessus du feu, d'un bassin d'eau etc... Suite à cette cérémonie, le visage de l'enfant est apparu dans un miroir où elle a vu la scène du vol et l'endroit où est caché l'argent. Au retour, ils sont allés creuser au lieu vu dans le miroir et ont trouvés la somme volée. D'après la belle-mère, c'est à partir de ce rituel que l'enfant a commencé à fuguer de la maison donc pour elle la cause est spirituelle.

3.1.3. Analyse fonctionnelle BASIC IDEA

B(ehavior) : Les comportements problèmes sont l'arrêt de l'école en 6^e primaire, les vols d'argent, les fugues, le changement de comportement, l'impolitesse et la consommation de colle.

A(ffect) : L'émotion qui pose problème est la tristesse suite au divorce de ses parents, au conflit avec d'autres personnes, à la maltraitance de son père, aux accusations à tort de son

demi-frère et sa demi-sœur, et au fait qu'il a appris que sa belle-mère n'est pas sa mère biologique.

S(ensation) : Les sensations physiques qui accompagnent sa tristesse sont les pleurs lorsqu'il est en conflit avec d'autres personnes par exemple et le nez qui coule résultant de la consommation de colle.

I(magery) : Il a bonne capacité de visualisation.

C(ognitions) : L'enfant a conscience de ses comportements à problèmes et souhaite y remédier, raison de sa venue au centre. Malheureusement l'influence de ses confrères, le ramène au point de départ.

I(nterpersonal) : Il a tendance à pleurer lors de conflits avec d'autres personnes, consomme la colle sous l'influence de ses amis, fugue du centre sous l'influence de ses amis et son demi-frère et de sa demi-sœur l'accuse à tort.

D(rugs) : Il inhale de la colle à tout moment de la journée.

E(xpectations) : Jean souhaite arrêter la consommation de colle et continuer ses études.

A(ttentes) : L'enfant est plutôt introverti et influençable. Le changement d'environnement pourrait être favorable pour lui, thérapie de groupe, psychothérapie familiale, psychothérapie individuelle (TCC, prévention).

3.1.4. Symptômes

- Prise de colle depuis 2 ans à tout moment lorsqu'il est dans la rue
- Arrête la colle lorsqu'il est au centre Bakanja Ville (pas le choix mais il exprime aussi ce désir) mais reprend sa consommation dès qu'il fugue
- Fugue du centre et de la famille (suite à la consommation et l'envie de colle)
- Conscience que la colle est mauvaise
- Nez qui coule souvent

3.1.5. Diagnostic

- Trouble de l'usage des substances inhalées
- Manque d'affection maternelle
- Personnalité introvertie et influençable

3.1.6. Prise en charge

- Groupes de soutien, thérapie de groupe
- Psychothérapie individuelle (TCC, prévention)
- Psychothérapie familiale

3.2. Deuxième étude de cas

3.2.1. Anamnèse

Situation générale : Pierre (prénom d'emprunt), 12 ans, accompagné par ses amis de la rue à Bakanja Ville après avoir vécu 5 mois dans la rue. Il est arrivé au centre en bonne santé et veut aller à l'école.

Situation familiale : Issue d'une famille pauvre. Il est 8^e parmi 13 enfants. Sa mère est morte et son père s'est remarié. Son père est ouvrier agricole et sa belle-mère est femme au foyer.

Situation scolaire : Pierre a été à l'école primaire jusqu'en 2^e primaire, mais il a perdu toute notion basique. Il suit d'ailleurs les cours d'alphabétisation au centre Bakanja Ville. Il aimait l'école, plus particulièrement le cours de français mais il ne se rappelle pas du cours dans lequel il avait des difficultés car cela fait longtemps que ses parents lui ont fait arrêter l'école mais ses frères et sœurs ont continué, et il était parmi les 10 premiers de la classe au classement scolaire.

Relations sociales : Il s'intègre facilement, il est taquin et a souvent tendance à se bagarrer avec les autres suite à cela.

Consommation de substances : Pierre dit avoir acheté de la colle pour essayer mais un passant l'a mis en garde en lui disant qu'il deviendra stérile s'il y touche. Il a donc revendu la colle et n'a plus jamais voulu consommer celle-ci.

Comportements antisociaux :

- 11 ans : Vol d'argent dans une petite alimentation de quartier
- Nombreuses bagarres et cela sans raison d'après Pierre
- Fugue du centre Bakanja Ville suite à l'influence d'un ami

3.2.2. Analyse des faits

Cause du vécu dans la rue : version enfant : Il a quitté le foyer familial suite à une bagarre qu'il a eue avec un ami. Son père lui avait interdit de se battre encore sinon il le frapperait. De peur

que son père n'applique ses dires, l'enfant a fugué. Depuis ce moment, il n'ose pas rentrer au domicile. Lorsqu'il était dans la rue, l'enfant ne faisait que se battre avec ses confrères. Pierre vivait dans une maison inachevée, il mendiait pour manger et il se lavait dans la rivière. L'enfant dit que quand il joue avec ses camarades, ça se termine souvent en bagarre et c'est toujours lui qui provoque mais il ne sait pas d'où lui vient l'envie de se battre. Sa famille pense que le fait de tout le temps se bagarrer provient d'une force démoniaque (sorcellerie) et Pierre « pense » aussi que c'est un esprit qui le pousse à provoquer les gens et à se battre. Lorsque je lui demande s'il a ressenti cet esprit, il me dit que non. Il raconte que dans un rêve, son oncle est venu lui donner de la viande la nuit et que lorsqu'il a relaté son rêve à son père, celui-ci va par la suite le ramener à l'église où le pasteur va prier pour lui et faire des rituels tels que verser de la cire de bougie sur son corps, faire jeuner l'enfant etc... Par la suite, Pierre a entendu une voix qui dit « réveille-toi on part » puis le pasteur l'a réveillé. Le pasteur dit aussi avoir entendu la voix lorsqu'il était à l'extérieur et il a vu l'esprit de l'oncle de Pierre. Pierre dit aussi avoir vu un serpent enlacé son cou dans un autre rêve et que son oncle est venu l'assommer à la tête. Suite à cela, le pasteur a appelé son père, ils ont prié et l'enfant est rentré avec son père. À son retour à la maison, il a encore fait un autre songe, son père l'a accusé de sorcellerie et il a fui.

Cause du vécu dans la rue : version des frères : Le père n'était pas présent lors de la descente en famille car il travaille dans les champs. Il y avait son grand-frère qui dit ne plus considérer Pierre comme son petit-frère à cause de ce qu'il a fait. Ce sont les 2 jeunes frères de Pierre qui ont relaté les raisons de la fugue de Pierre. Le plus jeune celui qui vient après Pierre, a raconté que Pierre était un sorcier et qu'ils l'ont su parce qu'il a avoué de lui-même, alors qu'il a voulu tuer le père de leur ami qui habite juste à côté de chez eux. Ils l'ont amené chez un pasteur en dehors de Lubumbashi où on a prié pour lui mais il a encore fugué sans que personne ne le mette dehors. Suite à cela, son père a dit qu'il ne revienne plus à la maison. À ce jour, toujours pas de signe de son père, il ne répond pas aux appels téléphoniques donc nous n'avons pas pu avoir sa version des faits.

3.2.3. Analyse fonctionnelle BASIC IDEA

B(ehavior) : Les comportements à problèmes de l'enfant sont les nombreuses bagarres sans raison et l'accusation de sorcellerie.

A(ffect) : L'émotion qui pose problème est la colère qui est reflétée par ses nombreuses bagarres.

S(ensation) : La sensation physique qui accompagne la colère est tension musculaire, l'envie de frapper qu'il ne peut contrôler et pour la sorcellerie, Pierre ressentir une force extérieure.

I(magery) : Il a une bonne capacité de visualisation.

C(ognitions) : L'enfant dit ne pas savoir pourquoi il frappe ses confrères, c'est comme si un esprit le poussait à le faire. Il pense aussi qu'il était sorcier avant mais qu'il ne l'ait plus maintenant.

I(nterpersonal) : Sa famille ne veut plus de contact avec lui suite à ses nombreuses bagarres, sa fugue de la maison familiale et des faits de sorcellerie qu'il aurait commis. Il a tendance à provoquer ses camarades pour initier une bagarre par la suite.

D(rugs) : Il dit avoir voulu essayer la consommation de colle mais ne l'a pas fait.

E(xpectations) : Pierre souhaite reprendre ses études et ne plus être « sorcier ».

A(ttentes) : Pierre est assez difficile et extraverti. Une thérapie familiale est importante pour sensibiliser les parents au phénomène de l'enfant sorcier mais aussi au trouble que l'enfant pourrait présenter.

3.2.4. Symptômes

- Provoque, taquine les autres
- Commence les bagarres
- Frappe les autres sans aucune raison (force extérieure)
- Vol d'argent
- Fugue du centre et de la maison familiale

3.2.5. Diagnostic

- Troubles des conduites
- Lavage de cerveau au niveau de la sorcellerie

3.2.6. Prise en charge

- Psychothérapie familiale et individuelle

- Système de soutien pour l'enfant comprenant les figures adultes qu'il côtoie quotidiennement

4. Réflexion personnelle

C'était une très belle expérience dans l'ensemble. Malgré un début assez compliqué au niveau de l'adaptation culturelle et de mes conditions de vie habituelle. Je trouve que j'ai gagné en maturité, en responsabilité et en expérience de vie. J'ai pu démontrer mon autonomie dans les tâches qui m'étaient attribuées dans le cadre du stage tel que les écoutes, les activités d'alphabétisation, les activités d'apprentissage de tâches ménagères, les séances de dessin, les temps libres avec les enfants, les sensibilisations, etc... Très rapidement, j'ai pu avoir des entretiens seule avec des enfants qui parlaient français et parfois avec l'aide de la psychologue ou de collègues du centre lorsque l'enfant parlait swahili. Une des problématiques majeures de la République Démocratique du Congo est le phénomène des enfants de la rue qui par le manque de besoin se donne à la délinquance. Étant originaire de ce pays, aidé ces jeunes délaissés par une partie de la société, m'a toujours intéressé. De par ma formation à l'Université de Mons, je pense avoir apporté une autre vision du métier de psychologue. J'espère que le soutien social et moral que j'ai pu donner à ces enfants, à contribuer à changer la vision de la vie de ces enfants de la rue. Les difficultés rencontrées au cours de mon stage étaient clairement la barrière de langue avec certains enfants qui ne parlaient que le swahili. J'ai certainement raté quelques informations verbales, j'étais donc plus focalisé sur l'observation des comportements des enfants dans leur environnement. Lors de mes études de cas, il aurait été intéressant d'aborder et d'approfondir la sphère scolaire car certains enfants pourraient présenter un déficit de l'attention et/ou hyperactivité mais malheureusement il n'y a pas assez d'informations. Ensuite, la culture et la mentalité assez conservatrice qui différait de la mienne. Je me suis d'ailleurs adapté en fin de compte mais il m'a fallu un peu de temps. Le manque de matériel aussi, que ça soit au niveau du testing psychologique ou au niveau vestimentaire et d'objets de première nécessité pour certains suite au manque de subvention de l'État. Et enfin, le sentiment d'impuissance que j'ai pu ressentir de par les conditions de vie qu'avaient les enfants, le rejet de leurs parents, le manque de subvention pour des soins médicaux, etc... Nous avons d'ailleurs perdu un enfant malade qui est arrivé au centre en étant déjà malade mais qui grâce à la protection de

l'enfance a pu recevoir des soins mais il était déjà trop tard. Voici les réalités que subissent les enfants de la rue mais aussi les inconvénients du continent africain où il faut payer avant de recevoir des soins médicaux. Je suis d'avis qu'un meilleur encadrement et des subventions de l'État pourrait aider les différentes institutions où je suis passé dans le cadre de mon stage, à se développer et donc à offrir de meilleures conditions dans tous les niveaux aux enfants de la rue et cela pourrait encore réduire le nombre d'enfants de la rue qui fugue aussi les centres d'encadrement.

5. **Bibliographie**

- Gaillard, B. (2014). La fugue, un signifiant du lien familial en difficulté. *Enfances & Psy*, 62, 189-197. <https://doi.org/10.3917/ep.062.0189>
- Gosselin, C. (2008). Enjeux psychologiques de la fugue: Prises de risques et conduites à risques. *VST - Vie sociale et traitements*, 98, 90-93. <https://doi.org/10.3917/vst.098.0090>
- Hamel, S. (2017). La problématique des mineures en fugue : une question de protection ou de développement ? *Criminologie*, 50(2), 73–93. <https://doi.org/10.7202/1041699ar>
- Kabeya, L. (2019, 25 novembre). *La protection judiciaire de l'enfant en droit congolais : compétence du tribunal pour enfant*. Le ganews. <https://leganews.cd/index.php/actualite/judiciaire/1742-la-protection-judiciaire-de-l-enfant-en-droit-congolais-competence-du-tribunal-pour-enfant/>
- Lavoie-Dugré, S. (2012). *La fugue du domicile familiale à l'adolescence, une expérience perturbante*. [Mémoire de master, Université Laval]. Corpus UL. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/24067>
- Nau, J.-Y. (2005). Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent : que doit faire la médecine ? (4). *Revue Médicale Suisse*, 39, 2553. https://www.revmed.ch/view/615481/4805409/RMS_39_2553.pdf
- Radio Okapi (2015, 8 août). *Lubumbashi : près de 300 dossiers traités au tribunal pour enfants en 12 mois*. Radio Okapi. <https://www.radiookapi.net/actualite/2012/05/06/lubumbashi-pres-de-300-dossiers-traites-au-tribunal-pour-enfants-en-12-mois>

- Robert, M., Fournier, L. & Pauzé, R. (2004). La victimisation et les problèmes de comportement : Deux composantes de profils types de fugueurs adolescents. *Child Abuse & Neglect*, 28(2), 193-208. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2003.09.013>